

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 729

10 mars 2016

SOMMAIRE

Alpha Genesis Fund	34992	Luxfinancière S.A.	34946
Fisterra Energy Luxembourg Acquisition S.à r.l.	34992	Luxfinancière S.A.	34947
Godvig Analytics S.à r.l.	34987	Luxfinancière S.A.	34946
HI Holdings Zurich S.à r.l.	34951	Luxvest SPF S.A.	34946
Hush Lux S.à r.l.	34986	Lyrics Holding S.à r.l.	34949
Immobilière Nora	34981	Marbolux S.à r.l.	34947
Immo Gerima	34953	Marneylectro S.à r.l.	34947
Inova28	34984	MNG Advise	34950
Investment and Tecnologi S.A.	34979	NewWorld Luxembourg S.A.	34949
Jula S.A.	34962	OLFI Lux Holdings S.à r.l.	34948
Kadmos SPF S.A.	34948	OÓ Sàrl	34948
Kamen SPF S.A.	34948	Pathway Finance	34949
Kredietcorp S.A.	34991	Puerto Sandalo S.A.	34971
La Luciole S.à r.l.	34949	Racon S.à r.l.	34950
La Table de Mesquita S.à r.l.	34982	Regenbogenzwei S.A.	34953
Lexinvest S.à r.l.	34950	Société Civile Immobilière Quirten	34952
Linzor Energy Solutions S.à r.l.	34989	Sogeco Holding S.A.	34952
Logwin AG	34950	Spaniba S.à r.l.	34951
LongWing Capital Partners Sàrl	34962	Sparkling Management S.à r.l.	34951
Lux Bois S.à r.l.	34947	SuddenVision Sub-1 S.à r.l.	34953
Luxembourg Offshore Management Company S.A.	34946	SuddenVision Sub-2 S.à r.l.	34962
Luxembourg Online Mobile	34952	Thule S.A.	34952

LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 22.206.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2015

- L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs René FALTZ, Thomas FELGEN et Laurent BARNICH et du commissaire aux comptes SERVER GROUP EUROPE S.A. qui prendront fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2016003948/11.

(160002155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.652.

—
Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de catégorie B et Président du conseil d'administration de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Reno Maurizio TONELLI.

Référence de publication: 2016003949/10.

(160002528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.652.

—
Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de catégorie B de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pierre LENTZ.

Référence de publication: 2016003950/9.

(160002528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.652.

—
Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de catégorie B de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Marc ALBERTUS.

Référence de publication: 2016003951/9.

(160002528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Luxvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 32.313.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2015:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fiduciaire Lux Inter S à R L, ayant son siège social à L 1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II (RCS Luxembourg B 97 523) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016003953/15.

(160002284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.652.

Par la présente, nous vous remettons notre démission en tant que commissaire de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

AUDIEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2016003952/11.

(160002528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Marbolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 31, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.695.

Extrait d'acte du 15 novembre 2015

- Démission de la gérante technique

Madame Claudia Cristina GONCALVES CARVLAHO DINIS demeurant 2 Rue Lang B-6791 ATHUS démissionne de son poste de gérante technique

Fait à Petange, le 15-11-2015.

Firmino Afonso RIBEIRO DA CUNHA CARVALHO

Associé unique

Référence de publication: 2016003966/14.

(160002512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Marnelectro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.204.815,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 186.082.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Wim Rits a présenté sa démission en tant que gérant B de la société avec effet au 31 décembre 2015

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003968/13.

(160002243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Lux Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 187.896.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 20 novembre 2015, il résulte que Monsieur Jean Claude Auguste BARTHEL, agriculteur, né à Thionville (France), le 27 juillet 1960, demeurant à F-57480 Hunting, 53, rue de Marronniers (France), a cédé 10 (dix) parts sociales du capital social de la société à responsabilité limitée "LUX BOIS S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'usine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187896, à Monsieur Pierre Jean Louis BARTHEL, ouvrier BTP, né à Thionville (France), le 25 août 1987, demeurant à F-57480 Hunting, 53, rue de Marronniers (France).

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016003939/16.

(160002057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Kadmos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 83.905.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2015:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fiduciaire Lux Inter S à R L, ayant son siège social à L 1840 Luxembourg. 11A Boulevard Joseph II (RCS Luxembourg B 97 523) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016003870/15.

(160002287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Kamen SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 19.286.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juillet 2015:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fiduciaire Lux Inter S à R L, ayant son siège social à L 1840 Luxembourg. 11A Boulevard Joseph II (RCS Luxembourg B 97 523) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016003871/15.

(160002286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.163.911,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.806.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, OpenLink International Holdings, Inc. ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004022/13.

(160002303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

OÔ Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 174.662.

—
Nous vous informons que SGG S.A. a pris la décision de résilier la convention de domiciliation 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg signée avec la société OÔ (RCS Luxembourg n° B174662), et ceci avec effet au 5 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016004031/11.

(160002486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Lyrics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.632.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société du 30 novembre 2015 que:

- Mr Magsud AHMADKHANOV et Mr Kevin CHALKER occupent, à compter du 30 novembre 2015, la fonction de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003899/14.

(160002630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

La Luciole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 56, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 59.095.

—
Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise le 30 décembre 2015 que:

conformément aux provisions de l'article 7 alinéa 2 des statuts de la Société, l'associée unique, la société Invictus S.à r.l., établie et ayant son siège social à L 5852 Hesperange, 6 rue d'Itzig, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.836, décide que la Société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016003908/14.

(160002359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pathway Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.709.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance tenu en date du 9 décembre 2015:

La démission du gérant, Dominique YATES, ayant son adresse à 13 chemin du Pontet, CH-1291 Commugny, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016004035/12.

(160002634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

NewWorld Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.220.

—
Par la présente, je soussigné Monsieur David GUEDES MACHADO, vous informe de ma décision de démissionner, avec effet au 31 décembre 2015, de mon mandat d'Administrateur et d'Administrateur délégué de la société anonyme New World Luxembourg S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés C N° 1886 du 7 octobre 2006 ayant son siège social la, rue de Luxembourg à L-7480 Tuntange et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B118220.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

David GUEDES MACHADO.

Référence de publication: 2016004003/14.

(160002418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Lexinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.720,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 115.542.

—
EXTRAIT

Par acte de cession du 30 décembre 2015, Robin Tennant Colburn 2003 Déclaration of Trust, propriétaire de 30 parts sociales, a transféré les 30 parts sociales, avec effet au 30 septembre 2015, à Richard W. Colburn Trust, demeurant 555, Skokie Boulevard, Suite 555, USA -IL60062 Northbrook, Illinois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016003891/16.

(160001856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Logwin AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 131.202.165,00.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.
R.C.S. Luxembourg B 40.890.

—
AUSZUG

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 8. Dezember 2015 ist mit Wirkung zum 1. Januar 2016 Herr Axel Steiner, geboren am 17.12.1973 in Bad Hom-burg v. d. Höhe, Deutschland, geschäftsansässig in Weichertstrasse 5, 63741 Aschaffenburg, Deutschland, auf unbestimmte Zeit zum Mitglied des Executive Committee ernannt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 8. Dezember 2015.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2016003896/16.

(160002611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

MNG Advise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 181.652.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 04.01.2016

Le siège social de la société est transféré du 2, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE, au 19, rue de l'Industrie, L-8069 BERTRANGE, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016003989/12.

(160002263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Racon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.126.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016062548/10.

(160023381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Spaniba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.162.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

Extract of the resolutions taken by the board of Managers on December 1st, 2015

The board of Managers resolves unanimously to transfer the registered office from 1, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, to 5, rue du Plébiscite, L - 2341 Luxembourg with effect as of December 1st, 2015.

There being no further business to come before the Meeting, it was on motion adjourned.

Certified true

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue auprès du siège social en date du 1^{er} décembre 2015

Le siège social de la société est transféré du 1, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016004173/17.

(160001975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Sparkling Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.856.

Il est à noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de classe A, réside désormais professionnellement à W1K 3HP Londres (Grande-Bretagne), 49 Grosvenor Street.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016004174/12.

(160002602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

HI Holdings Zurich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 17.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.192.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2015 que Monsieur Marcel Antonio Morales a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 11 décembre 2015.

Il est décidé de nommer Monsieur Peter Boeschen, né le 29 septembre 1968 à Wiesbaden, Allemagne et résidant professionnellement au Balz-Zimmermannstrasse 7, Zurich 08152, Suisse, comme gérant de type A de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Charles L. Ephraim comme gérant de type A de la Société;
- Peter Boeschen comme gérant de type A de la Société; et
- Fabrice MAS comme gérant de type B de la Société.

Le 5 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016003792/20.

(160002216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Luxembourg Online Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 56.603.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062378/9.

(160023982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Société Civile Immobilière Quirten, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3364 Leudelange, 50, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg E 2.015.

EXTRAIT

L'adresse privée de Monsieur Fernand STEINHÄUSER, né le 14 décembre 1943 à Luxembourg, est dorénavant à L-1845 Luxembourg, 17A, Boulevard Grande-Duchesse J-Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 5 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016004162/12.

(160001968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Sogeco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.175.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 juin 2015 à Luxembourg ville

1. L'Assemblée décide de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes et Mesdames Françoise DUCHOSAL et Elena TIMTCHENKO et Monsieur Jean-Luc CLAUSE dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.

2. DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016004122/17.

(160002435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Thule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 janvier 2015:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE LUX INTER S à R L, ayant son siège social à L 1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II, (RCS Luxembourg B 97 523) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2016004223/15.

(160002282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Immo Gerima, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 28, Um Tawioun.

R.C.S. Luxembourg E 346.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession de parts sous seing privé en date du 12 décembre 2015, que Madame Immacolata dite Imma SAVIANO, commerçante, née à Palma Campania (I) le 05 mars 1967, veuve du défunt Gérard Raymond Michel TERNES, numéro d'identité 1967 0305 16608, demeurant à L-2612 Luxembourg 28, um Tawioun, propriétaire de 120 parts d'intérêt de la société civile immobilière «IMMO GERIMA», ayant son siège social à L-2612 Luxembourg, 28, um Tawioun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 346, a cédé UNE (1) part d'intérêt détenue par ladite: à Mademoiselle Camilla TERNES, étudiante, née à Luxembourg le 12 décembre 1997, numéro d'identité 1997 1212 06663, demeurant à L-2612 Luxembourg 28, um Tawioun.

En conséquence les parts d'intérêt sont détenues comme suit:

- Madame Immacolata dite Imma SAVIANO: 119 (cent dix-neuf) parts d'intérêt
- Mademoiselle Camilla TERNES: 1 (une) part d'intérêt

Luxembourg, le 12 décembre 2015.

Le gérant

Référence de publication: 2015212448/20.

(150238303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

Je, soussigné,

Monsieur Claude ZIMMER,

demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, né le 18.07.1956 à Luxembourg, démissionne, par la présente, du mandat de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur de la société anonyme:

Regenbogenzwei S.A.

ayant son siège social au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 112.032

Date effective: le 30 Décembre 2015.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2016003233/17.

(160001737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

SuddenVision Sub-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 202.610.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SuddenVision S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B201.840 and having a share capital of 15,000 US dollars,

represented by Me Perrine Reinhart, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15th December 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") SuddenVision Sub-1 S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “SuddenVision Sub-1 S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand US dollars (USD 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company’s capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the

benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held (to the extent permitted by law) by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Unless required, and subject to the conditions provided for, by applicable law, the operations of the Company may be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which is appointed by the shareholders for a term not exceeding six (6) years.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The shares have been subscribed in cash as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
SuddenVision S.à r.l.	15,000	USD 15,000.-
Total:	15,000	USD 15,000.-

Evidence of the payment of the subscription price of fifteen thousand US dollars (USD 15,000) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	6 December 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	13 December 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	8 October 1973	Liège (Belgium)
Fahim Ahmed	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	8 December 1978	United Kingdom
Joshua Pang	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	28 June 1985	China
Daniel Venn	40 Portman Square, W1H 6DA Londres (United Kingdom)	23 March 1983	Greenwich (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SuddenVision S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B201.840 et ayant un capital social de 15.000 dollars US,

représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 15 décembre 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SuddenVision Sub-1 S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SuddenVision Sub-1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission par placement privé d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille dollars US (USD 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Sauf si la loi applicable le requiert et dans les conditions qu'elle fixe, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par les associés pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
SuddenVision S.à r.l.	15.000	USD 15.000,-
Total:	15.000	USD 15.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription de quinze mille dollars US (USD 15.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	6 décembre 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Fahim Ahmed	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	8 December 1978	United Kingdom
Joshua Pang	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	8 June 1985	China
Daniel Venn	40 Portman Square, W1H 6DA Londres (Royaume-Uni)	23 mars 1983	Greenwich (Royaume-Uni)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22071. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211822/474.

(150237864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

LongWing Capital Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 185.428.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016062365/12.

(160023070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Jula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 115.187.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour JULA S.A.

Signature

Référence de publication: 2016062331/12.

(160023656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

SuddenVision Sub-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 202.611.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SuddenVision S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B201.840 and having a share capital of 15,000 US dollars,

represented by Me Perrine Reinhart, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15th December 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") SuddenVision Sub-2 S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “SuddenVision Sub-2 S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue in private placements bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand US dollars (USD 15,000) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company’s capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the

benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held (to the extent permitted by law) by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Unless required, and subject to the conditions provided for, by applicable law, the operations of the Company may be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which is appointed by the shareholders for a term not exceeding six (6) years.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The shares have been subscribed in cash as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
SuddenVision S.à r.l.	15,000	USD 15,000.-
Total:	15,000	USD 15,000.-

Evidence of the payment of the subscription price of fifteen thousand US dollars (USD 15,000) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	6 December 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	13 December 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	8 October 1973	Liège (Belgium)
Fahim Ahmed	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	8 December 1978	United Kingdom
Joshua Pang	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	28 June 1985	China
Daniel Venn	40 Portman Square, W1H 6DA Londres (United Kingdom)	23 March 1983	Greenwich (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SuddenVision S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B201.840 et ayant un capital social de 15.000 dollars US,

représentée par Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 15 décembre 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SuddenVision Sub-2 S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SuddenVision Sub-2 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission par placement privé d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille dollars US (USD 15.000) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visio-conférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Sauf si la loi applicable le requiert et dans les conditions qu'elle fixe, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par les associés pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
SuddenVision S.à r.l.	15.000	USD 15.000,-
Total:	15.000	USD 15.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription de quinze mille dollars US (USD 15.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	6 décembre 1970	Poissy (France)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	8 Octobre 1973	Liège (Belgium)
Fahim Ahmed	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	8 Décembre 1978	United Kingdom
Joshua Pang	667 Madison Avenue, New York NY 10065 USA	28 Juin 1985	China
Daniel Venn	40 Portman Square, W1H 6DA Londres (United Kingdom)	23 mars 1983	Greenwich (United Kingdom)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22074. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211823/474.

(150237903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Puerto Sandalo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 202.604.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «PUERTO SANDALO S.L.», ayant son siège social à E-28001 Madrid (Espagne), 48, Calle Goya, constituée en date du 7 décembre 2001 et inscrite au registre des sociétés d'Espagne sous le numéro tome 17176, feuillet 170, section 8, page M. 294 271.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Ratification des décisions prises à Madrid (Espagne);
2. Approbation du transfert du principal établissement et du siège social de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg;
3. Changement de la dénomination sociale en «PUERTO SANDALO S.A.»;
4. Changement de l'objet social;
5. Approbation du bilan d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise;
6. Adoption des nouveaux statuts conformes à la loi luxembourgeoise;
7. Ratification de la nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société, fixation de la durée de leur mandat;
8. Adoption du rapport du réviseur d'entreprises.
9. Divers

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire ratifie les résolutions prises à Madrid (Espagne) par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, résolutions par lesquelles il a été:

1.- DECIDÉ de transférer le siège social et le principal établissement de la Société de E-28001 Madrid (Espagne), 48, Calle Goya vers le Grand-Duché de Luxembourg à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, ce transfert ayant pour conséquence le changement de la nationalité de la Société, l'adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société ainsi que la soumission de la Société aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2.- DECIDÉ que le transfert du siège social et du principal établissement de la Société d'Espagne vers le Grand-Duché de Luxembourg deviendrait effectif le jour de la signature des nouveaux statuts de la Société pardevant le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg); que pendant toute la procédure de transfert, la Société continuerait à exister; qu'elle ne perdrait à aucun moment sa personnalité juridique.

3.- DECIDÉ que la Société existerait au Luxembourg sous forme de société anonyme, ceci conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4.- DECIDÉ que les statuts de la Société tels qu'ils étaient en vigueur antérieurement au prédit changement ne seraient plus applicables à partir du jour de la signature des nouveaux statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège de la Société à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, et le changement de la nationalité de la Société en société de nationalité luxembourgeoise, selon la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «PUERTO SANDALO S.A.».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société d'Espagne établi le 4 novembre 2015.

Elle précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité espagnole, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise, celle-ci continuant à détenir tous les actifs d'une part, à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité espagnole d'autre part.

Ledit bilan d'ouverture, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cette situation patrimoniale d'ouverture de la Société fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard NELLINGER, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs nets de la société Puerto Sandalo ne correspond pas au moins au capital de la société Il en résulte que le capital de la société Puerto Sandalo (transféré de l'Espagne et transformée en société anonyme luxembourgeoise) correspond au moins au capital de EUR 3.150.000,00 représenté par 3.150 actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions précédentes et les lois luxembourgeoises, l'assemblée décide la refonte des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PUERTO SANDALO S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trois million cent cinquante mille euros (EUR 3.150.000,-), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) L'exercice au cours duquel le transfert de société a été opéré se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du présent exercice se tiendra en 2017.

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions:

1) d'administrateurs:

- Monsieur Andrea THIELENHAUS, administrateur, né le 25 juin 1963 à Cologne (Allemagne), demeurant professionnellement à 70, Grand Rue, L - 1660 Luxembourg
- Monsieur Francisco Javier BARRILERO-YARNOZ, avocat, né le 18 octobre 1952 à Léon (Espagne), demeurant à E-28001 Madrid (Espagne), 48, Calle Goya;
- Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, né le 22 avril 1949 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à 70, Grand Rue, L - 1660 Luxembourg

2) de commissaire aux comptes:

La société anonyme «Autonome de Révision S.C.», ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section E numéro 955.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of December.

Before Us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "PUERTO SANDALO S.L.", with registered office in E-28001 Madrid (Spain), 48, Calle Goya, incorporated on the 7/12/2001, filed at the Companies Registration of Spain under the number tome 17176, feuillet 170, section 8, page M. 294 271.

The meeting is chaired by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally residing in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Gerhard NELLINGER, consultant, residing professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Ratification of the decisions taken in Malta;
2. Approval of the transfer of the principal business establishment and of the registered office of the Company from Malta to the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Change of the Company's name to "PUERTO SANDALO S.A.";
4. Change of the purpose of the company;
5. Approval of the opening balance sheet of the company having become Luxembourgish;
6. Adoption of the new articles of association in conformity to the Luxembourg's company law;
7. Ratification of the appointment of the new directors and of the new statutory auditor, determination of the duration of their appointment;
8. Adoption of a report prepared by the auditor.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting ratifies the resolutions taken in Malta by the extraordinary general meeting of the shareholders, resolutions by which it has been:

1.- DECIDED to transfer the registered office and the principal place of business of the company from E-28001 Madrid (Spain), 48, Calle Goya to the Grand Duchy of Luxembourg at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen; a consequence of this transfer being the change of the nationality of the company as well as the submission of the company to the provisions of the Luxembourg company law of 10th August 1915;

2.- DECIDED that the transfer of the registered office and the principal place of business of the Company from Malta to Luxembourg shall become effective on the day the new statutes of the Company are signed before the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg); that during the whole transfer proceedings, the Company shall continue to exist; that it shall not lose its legal personality at any moment;

3.- DECIDED that the Company shall exist in Luxembourg as a “Société Anonyme” subject to the law of 10th August 1915 on companies;

4.- DECIDED that the by-laws which were in force before the above mentioned change shall not be in force any more after the new statutes are signed;

Second resolution

The general meeting confirms the transfer of the registered office and principal place of business of the Company to E-28001 Madrid (Spain), 48, Calle Goya, and the change of the nationality of the company into a company of Luxembourg nationality, in accordance with the Luxembourg law

Third resolution

The general meeting decides to change the Company’s name into “PUERTO SANDALO S.A.”.

Fourth resolution

The general meeting decides to change the company's purpose as follows:

“The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.”

Fifth resolution

The general meeting approves the balance sheet indicating the opening balance sheet of the Company which has adopted the Luxembourg nationality, and indicating the assets as well as all the items of the balance sheet of the Company prepared as per 4th of November.

It specifies that all the asset and liability items of the former Malta company without any exception whatsoever will remain the property of the Luxembourg company, the latter remaining the owner of all the assets on the one hand, being liable for all the debts and all the commitments contracted by the Company incorporated in Malta on the other hand.

After having been signed "ne varietur" by the parties and the officiating notary, the said opening balance sheet will remain enclosed to these minutes to be filed with the registration authorities.

Report of the auditor

The opening balance sheet of the company is described in a report prepared by the independent auditor Mr. Gerhard NELLINGER, prenamed, the said report containing the following conclusions:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs nets de la société Puerto Sandalo ne correspond pas au moins au capital de la société

Il en résulte que le capital de la société Puerto Sandalo (transféré de l'Espagne et transformée en société anonyme luxembourgeoise) correspond au moins au capital de EUR 3.150.000,00 représenté par 3.150 actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.»"

The said report, signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will stay enclosed to the present minutes and will remain enclosed to these minutes to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

In order to adapt the articles of association to the resolutions indicated above and to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, the meeting decides the remodel of the articles of association as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of "PUERO SANDALO S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at three million one hundred fifty thousand Euro (EUR 3,150,000.-), represented by three thousand one hundred fifty (3.150) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues. A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual general meeting is held on the third Tuesday of June at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

- a) The financial year during which the transfer has been operated will end on the 31st of December 2016.
- b) The annual ordinary general meeting which will decide on the accounts of the said year will be held in 2017.

Seventh resolution

The general meeting appoints as new:

1) Directors:

- Mr. Andrea THIELENHAUS; born on 25 march 1963 in Cologne (Germany), professional residence in 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg,
- Mr. Francisco Javier BARRILERO-YARNOZ, lawyer, born on 18 octobre 1952 in Léon (Spain), residing in E-28001 Madrid (Espagne), 48, Calle Goya;
- Mr. Gerhard NELLINGER, consultant, born on 22 avril 1949 in Trier (Germany), professional residence 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

2) as Statutory Auditor:

The company "Autonome de Révision S.C.", having its registered office at L-1660 Luxembourg, 70 Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section E number 955.

The mandates of the Directors and the auditor so nominated will expire at the general annual meeting which will be held in 2019.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Gerhard NELLINGER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015211764/452.

(150237885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.436.

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire, constituée en date du 18 février 1998 suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C numéro 398, du 3 juin 1998, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.436.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.
2. Divers.

B) Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants représentés et par le notaire instrumentant.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que les actionnaires, représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante.

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et, par conséquent, de modifier l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts à des personnes physiques ou morales, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont toutes signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21511. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212472/68.

(150238447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Immobilière Nora, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.182.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES,

société d'assurance mutuelle de droit français, avec siège à F-72030 Le Mans cedex 9, 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon, immatriculée au R.C.S. Le Mans sous le No 775 652 126,

ici représentée par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 23 novembre 2015 et qui restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE NORA» («la Société»), avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41 182,

constituée en date du 22 juillet 1992, suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 560 du 4 décembre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 162 du 15 avril 1993, en date du 28 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 322 du 3 septembre 1994, en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 244 du 15 avril 1998, et en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 226 du 24 mars 2000.

II. Le capital social actuel de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE NORA» s'élève à cent soixante et un mille euros (161 000.-EUR), représenté par deux mille trois cents (2 300) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix euros (70.-EUR) chacune.

III. L'associée unique prend la décision expresse de dissoudre la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE NORA» avec effet immédiat.

Partant, l'associée unique, qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la Société, se trouve investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle prendra également à sa charge les frais de la présente.

L'activité de la Société a cessé.

L'associée unique prendra notamment à sa charge toutes les garanties accordées par la société dissoute. Elle reprendra à son compte les instances administratives ou judiciaires en cours et, de manière générale, elle sera, à ses risques et périls, subrogée dans les droits et obligations dont la société dissoute était titulaire ou qu'elle avait souscrits.

IV. L'associée unique, en sa qualité de liquidateur, et avec pouvoir de subdélégation, souscrira les déclarations fiscales finales auprès des Administrations luxembourgeoise et étrangères, arrêtera tous décomptes, règlera tous impôts et taxes dus, percevra tous remboursements et, en général, accomplira toutes formalités auprès de toutes Administrations publiques ou privées.

V. Il résulte de ce qui précède que la liquidation de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE NORA» est achevée, la Société étant à considérer comme définitivement dissoute et liquidée.

VI. Décharge pleine et entière est accordée aux gérants en fonction, Messieurs Xavier VALEAU et Luciano DAL ZOTTO.

VII. Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE CENT EUROS (1.100.-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, agissant ès qualités, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: L. DAL ZOTTO, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29214. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212451/73.

(150239410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

La Table de Mesquita S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4068 Esch-sur-Alzette, 16, rue François Cigrang.

R.C.S. Luxembourg B 202.673.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- Monsieur Alberto PEREIRA DE MESQUITA, cuisinier, né le 28 novembre 1967, à CERVA/RIBEIRA DE PENA (Portugal), demeurant au 8, Rue Caroline Baldauff-Rothermel, L-1213 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social:

2.1. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

2.2. La société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "La Table de Mesquita S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) associé(s).

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2016.

Souscription - Libération

Le capital social est entièrement souscrit par l'associé unique Alberto PEREIRA DE MESQUITA, susdit.

Le capital social d'un montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) est intégralement libéré par un apport en nature de matériels divers (chaises, tables, chambre froid, hot cuisine, four cuisine), ainsi déclaré par l'associé unique qui confirme sa valeur d'au moins DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-).

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ sept cent soixante-dix euros (EUR 770,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions de l'associé unique

Et l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Alberto PEREIRA DE MESQUITA, cuisinier, né le 28 novembre 1967, à CERVA/RIBEIRA DE PENA (Portugal), demeurant au 8, Rue Caroline Baldauff-Rothermel L-1213 Luxembourg.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-4068 Esch-sur-Alzette 16, Rue François Cigrang.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PEREIRA DE MESQUITA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212518/88.

(150239493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Inova28, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 202.635.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le quinze décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Torelli Sandrino, informaticien, né le 15 mai 1982 à Messancy (Belgique), demeurant à 38 rue des Roses, Athus B-6791

2. Monsieur Grzeszyk Fabian, informaticien, né le 17 septembre 1977 à Algrange (France), demeurant à 15 le beau coin, Thionville, F-57100

lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation, la gestion et la commercialisation de produits et de services informatiques et internet, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à cette activité.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Inova28», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés ont par ailleurs souscrit un pacte d'actionnaire, lequel devra être respecté en cas de cession de parts. Faute de respect de ce dernier, la cession de parts est nulle et sans effet, et ne donnera droit ni à un droit de vote, ni au droit de participer aux bénéfices.

Cette disposition s'applique pour toute sorte de transfert de parts, que ce soit par cession, par donation, par fusion, etc, sans que cette énumération ne soit limitative.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mil seize.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil seize

Souscription et libération

Les cinq cents parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Torelli Sandrino, préqualifié, deux cents cinquante et une parts sociales	251
2) Monsieur Grzeszyk Fabian, préqualifiée, deux cents quarante neuf parts sociales	249
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Torelli Sandrino, préqualifié,
- Monsieur Grzeszek Fabian, préqualifié,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de chaque gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux.

DONT ACTE, fait et passé à date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: TORELLI, GRZESZEYK, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29087. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212434/119.

(150238555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Hush Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 28.996,55.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 200.128.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 17 décembre 2015 et d'actes de transferts de parts sociales de la Société en date du 17 décembre 2015 entre les associés de la Société et AREG Hush Co-Invest Vehicle I L.P., un limited partnership de droit anglais, dont le siège social se situe au 6^{ème} étage, 10 New Burlington Street, Londres, WIS 3BE Londres Royaume-Uni, et inscrite auprès du Companies House au numéro LP017116 que:

- AREG Hush Co-Invest Vehicle II L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social au 6^{ème} étage, 10 New Burlington Street, Londres, WIS 3BE Londres Royaume-Uni, et inscrite auprès du Companies House au numéro LP016871 a cédé (i) 4.260 parts sociales ordinaires, (ii) 30 parts sociales de catégorie A, (iii) 30 parts sociales de catégorie B, (iv) 30 parts sociales de catégorie C détenues dans la Société à la société décrite ci-dessus, AREG Hush Co-Invest Vehicle I L.P., en date du 17 décembre 2015;

- AREG Hush Co-Invest Vehicle III L.P., un limited partnership du droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, USA - DE 19808 Wilmington, et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5839657 a cédé (i) 852 parts sociales ordinaires, (ii) 6 parts sociales de catégorie A, (iii) 6 parts sociales de catégorie B, (iv) 6 parts sociales de catégorie C détenues dans la Société à la société décrite ci-dessus, AREG Hush Co-Invest Vehicle I L.P., en date du 17 décembre 2015; et

- AEPEP II Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro 199986, a cédé (i) 787.532 parts sociales ordinaires, (ii) 5.514 parts sociales de catégorie A, (iii) 5.514 parts sociales de catégorie B, (iv) 5.514 parts sociales de catégorie C détenues dans la Société à la société décrite ci-dessus, AREG Hush Co-Invest Vehicle I L.P., en date du 17 décembre 2015.

En conséquence de ce qui précède, AREG Hush Co-Invest Vehicle I L.P., décrite ci-dessus, est désormais associé de la Société depuis le 17 décembre 2015 et détient:

- (a) 792.644 parts sociales ordinaires,
- (b) 5.550 parts sociales de catégorie A,
- (c) 5.550 parts sociales de catégorie B, et

(d) 5.550 parts sociales de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de GBP 0,01.

En conséquence de ce qui précède, AREG Hush Co-Invest Vehicle II L.P., décrite ci-dessus détient depuis le 17 décembre 2015:

- (a) 1.093.400 parts sociales ordinaires,
- (b) 7.655 parts sociales de catégorie A,
- (c) 7.655 parts sociales de catégorie B, et
- (d) 7.655 parts sociales de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 GBP.

En conséquence de ce qui précède, AREG Hush Co-Invest Vehicle III L.P., décrite ci-dessus détient depuis le 17 décembre 2015:

- (a) 241.684 parts sociales ordinaires,
- (b) 1.693 parts sociales de catégorie A,
- (c) 1.693 parts sociales de catégorie B, et
- (d) 1.693 parts sociales de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 GBP.

En conséquence de ce qui précède, AEPEP II Investment S.à r.l., décrite ci-dessus détient depuis le 17 décembre 2015:

- (a) 712.272 parts sociales ordinaires,
- (b) 4.987 parts sociales de catégorie A,
- (c) 4.987 parts sociales de catégorie B, et
- (d) 4.987 parts sociales de catégorie C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 0,01 GBP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Hush Lux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015212417/55.

(150238344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Godvig Analytics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 136.399.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, the eighteen December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr. Björn ENGLUND, economist, born in Malmö (Sweden), on the 29th of June 1968, residing in L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers. (the appearing party),

here represented by Mr Romain KETTEL, employee, residing professionally at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) GODVIG ANALYTICS S.à r.l., with registered office in L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerises, R.C.S. Luxembourg number B 136399 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 16 janvier 2008, published in the Mémorial C number 678 of 19th of March.

II.- That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Björn ENGLUND, économiste, né à Malmö (Suède), le 29 juin 1968, demeurant à L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers. (le comparant),

ici dûment représenté par Monsieur Romain KETTEL, comptable, avec adresse professionnelle au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée GODVIG ANALYTICS S.à r.l., ayant son siège social à -7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers, R.C.S. Luxembourg numéro B 136399 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 678 du 19 mars 2008.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015212392/90.

(150237884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Linzor Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.723.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first December.

Before Us Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Linzor Capital Partners II L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of Ontario, Canada with registered address at 199 Bay Street, No. 2800 Toronto, Ontario M5L 1A9, Canada, and registered under the Limited Partnerships Act with business identification number 200722221,

here represented by any private employee from the notary office of Mrs Karine REUTER, residing professionally in L-1942 Luxembourg, 488 route de Longwy, by virtue of a proxy signed under private seal.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company "Linzor Energy Solutions S.à r.l.", having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, LUXEMBOURG L-1610, R.C.S. Luxembourg B 177.723, hereafter called "the Company", incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated April 26th 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1768, dated 23 July 2013

- The corporate capital is presently set at three million US Dollars (USD 3,000,000), divided into three million (3,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1,00,-) each.

- The appearing approves the accounting situation as at December 21st, 2015 and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, declares that the activity of the Company has ceased;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company.

- and the Liquidator acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities.

- The appearing party hereby grants full and complete discharge to the Company's managers' mandates up to this date.

- The appearing party resolves to cancel the Company's share ledger and all Company shares.

- The Liquidator declares that all assets have been realised, and that all those assets will become the property of the Company's sole shareholder, so that the Company's liquidation shall be deemed to be closed.

- The appearing party resolves that all corporate and accounting documents from the dissolved Company shall be kept for a duration of 5 (five) years at CENTRALIS, 8-10, avenue de la Gare, LUXEMBOURG L-1610.

Upon these facts the notary stated that the company "Linzor Energy Solutions S.à r.l." was dissolved.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 3.000 VAT excluded.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatories of the appearing party, said mandatories signed with Us the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Linzor Capital Partners II L.P., une "limited partnership" existante et régie selon les lois de la province de l'Ontario (Canada), ayant son siège social au 199 Bay Street, No. 2800 Toronto, Ontario M5L 1A9, Canada, et enregistrée conformément au "Limited Partnerships Act" sous le numéro 200722221,

Représentée par tout employé privé de l'étude notariale de Mme Karine REUTER, résidant professionnellement au 488 route de Longwy L-1942 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La partie comparante est le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée "Linzor Energy Solutions Sàrl", ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 177.723, ci après dénommée la "Société", constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1768, le 23 juillet 2013.

- Le capital social est actuellement souscrit s'élève à trois millions de Dollars US (USD 3.000.000), réparti en trois millions (3.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale de un dollar (USD 1.00) chacune.

- La partie comparante approuve la situation financière de la Société au 21 décembre 2015 et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La partie comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

- La partie comparante déclare que l'activité de la Société a cessé.

- La partie comparante, actionnaire unique de la Société, représentée comme ci-avant, se désigne comme Liquidateur de la Société.

- Le Liquidateur, agissant selon cette capacité, demande au notaire d'authentifier sa déclaration selon laquelle tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés et que tous les passifs en relation avec la clôture de la liquidation ont été dûment provisionnés; en outre, le Liquidateur déclare au regard des éventuels passifs actuellement non connus de la Société, et non réglés, qu'il s'engage irrévocablement à payer de tels passifs éventuels.

- La partie comparante accorde décharge pleine et entière des mandats aux gérants de la Société jusqu'à la date des présentes.

- La partie comparante décide d'annuler le registre des associés de la Société et l'ensemble des parts sociales de la Société.

- Le Liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés et deviendront la propriété de l'actionnaire unique de la Société, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

- La partie comparante décide que tous les livres et documents comptable de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au sein de la fiduciaire CENTRALIS, 8-10, avenue de la Gare, LUXEMBOURG L-1610.

En vertu des présentes, le notaire acte que la société «Linzor Energy Solution S.à.r.l.» est dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 3.000 HTVA.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante et traduit, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que, sur demande du mandataire préqualifié de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signés: D. BARBOSA, K. REUTER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29686. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212529/108.

(150239424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Kredietcorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.223.

L'an deux mille quinze le quinze décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KREDIETCORP S.A., ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14.223, constituée suivant acte notarié en date du 9 novembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 13 novembre 1976.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1400 du 6 juin 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ivo BAUWENS, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra MONNET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt Euros (EUR 9.197.080,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions sept cent sept mille quatre-vingt euros (15.707.080.- EUR), représenté par douze mille six cent soixante-sept (12.667) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (EUR 1.240,-) à six millions cinq cent dix mille Euros (EUR 6.510.000,-) par annulation de sept mille quatre cent dix-sept (7.417) actions et remboursement à l'actionnaire.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent dix mille Euros (EUR 6.510.000,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (EUR 1.240,-) chacune entièrement libérées.»;

3. Diminution de la réserve légale d'un montant de neuf cent dix-neuf mille sept cent huit Euros (EUR 919.708,-) pour la porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-dix mille sept cent huit euros (EUR 1.570.708,-) à six cent cinquante et un mille euros (EUR 651.000,-) correspondant à la portion du capital réduit. Remboursement à l'actionnaire du montant de la diminution de la réserve légale soit un montant de neuf cent dix-neuf mille sept cent huit Euros (EUR 919.708,-).

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la Société à concurrence de neuf millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt Euros (EUR 9.197.080,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions sept cent sept mille quatre-vingt euros (15.707.080,- EUR), représenté par douze mille six cent soixante-sept (12.667) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (EUR 1.240,-) à six millions cinq cent dix mille Euros (EUR 6.510.000,-) par annulation de sept mille quatre cent dix-sept (7.417) actions et remboursement à l'actionnaire.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables, et sur le registre d'actionnaire, qui s'imposent, et au remboursement à l'actionnaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à six millions cinq cent dix mille Euros (EUR 6.510.000,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante Euros (EUR 1.240,-) chacune entièrement libérées.».

Troisième résolution:

L'assemblée décide de réduire la réserve légale d'un montant de neuf cent dix-neuf mille sept cent huit Euros (EUR 919.708,-) pour la porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-dix mille sept cent huit euros (EUR 1.570.708,-) à six cent cinquante et un mille euros (EUR 651.000,-) correspondant à la portion du capital réduit et de rembourser l'actionnaire de ce même montant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BAUWENS, S. MONNET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 décembre 2015. 1LAC/2015/40334. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2015212512/78.

(150238569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Fisterra Energy Luxembourg Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212311/10.

(150238392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Alpha Genesis Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.779.

EXTRAIT

M. Luis José Soto Jr. démissionne en date du 5 novembre 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 16 décembre 2015 a approuvé la nomination du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young Luxembourg (7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach) en remplacement de KPMG Luxembourg avec effet au 16 décembre 2015 pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2016003421/13.

(160001873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.
